

Conseil communal de Gimel
Séance du mercredi 23 juin 2010
à 20h15 au Foyer de la Grande Salle

Présidence : M. François Félix, Président

Absents : Mmes S. Bourgeois (exc.), C. Debonneville (exc.), J. de Heller, MM. C. Bastian (exc.), J.- L. Bignens (exc.), N. Boillat, A. Croisier, L. Durussel (exc.), J.- Cl. Lecoultre, H. Messieux (exc.), S. Pichon (exc.), C. Renaud (exc.)

Le Président souhaite la bienvenue à Monsieur le Syndic, à Mesdames et Messieurs les Municipaux, à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, au public et à la presse pour cette séance et remercie chacun du temps consacré aux affaires communales.

Il donne ensuite la parole aux scrutateurs pour l'appel.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Il demande s'il y a une observation ou une proposition de modification de l'ordre du jour :

1. Adoption du PV du 15 mars 2010
2. Communications du bureau
3. Rapport de la commission : Préavis No 1-2010 : Demande d'acceptation d'un contrat de parc entre la commune et l'association Parc Jurassien Vaudois – Parc naturel régional (PJV-PNR) visant la création d'un parc naturel régional d'importance nationale.
4. Rapport de la commission : Préavis No 2-2010 : Nouveau projet d'aménagement de la déchetterie
5. Préavis No 3-2010 : Comptes 2009 – Rapport de la Municipalité
6. Rapport de la commission de gestion sur les comptes 2009
7. Adoption des comptes et décharge
8. Motion « Quel futur pour l'Hôtel de l'Union? » : réponse de la Municipalité
9. Renouvellement du bureau : nomination du Président – nomination du Vice-Président – nomination des scrutateurs – nomination des scrutateurs suppléants
10. Informations de la Municipalité
11. Divers et propositions individuelles

Il n'y a aucune observation, ni proposition de modification de l'ordre du jour, le Président passe au point 1 de l'ordre du jour.

1. Adoption du PV du 15 mars 2010

Mise en discussion du procès-verbal de la séance du 15 mars 2010

Ph. Rezzonico, pt 7 de l'ordre du jour, p. 7, lire E. Dieperinck

S. Kursner, pt 7 de l'ordre du jour, p. 8 sur son intervention: ce sont les agriculteurs qui sont gênés par les voitures qui se garent devant la prise d'eau du champ de foire.

Il n'y a pas d'autre observation, le PV est accepté à l'unanimité.

2. Communications du bureau

Le Président :

- donne quelques informations sur les prochaines élections communales : le 1er tour se déroulera le 13 mars 2011 avec un délai de candidature au 24 janvier 2011 à 12h00. Le 2ème tour aura lieu le 3 avril 2011 avec un délai de candidature au 15 mars à 12h00. Pour la syndication, le 1er tour aura lieu le 15 mai avec un délai de candidature au 5 avril à 12h00, le 2ème tour est fixé au 5 juin avec un délai de candidature fixé au 17 mai à 12h00.
- Informe que la commission de gestion sera nommée lors d'une prochaine séance avant fin 2010.
- il remercie les organisateurs du giron des chanteurs d'Aubonne et du tournoi de pétanque.
- Il remercie également le conseiller A. Durussel qui prend la peine d'adresser aux membres du Conseil les liens internet qui permettent de prendre position sur les projets de modification d'horaire des transports publics.
- Il félicite les membres de la société de tir de Gimel qui s'est classée vice-championne vaudoise lors des championnats de tir à 300m.

3. Rapport de la commission Préavis No 1-2010 : Demande d'acceptation d'un contrat de parc entre la commune et l'association Parc Jurassien Vaudois – Parc naturel régional (PJV – PNR) visant la création d'un parc naturel régional d'importance nationale.

Lecture du rapport

Extraits

(...)

Après analyse de ce dossier, la commission constate que le contrat de parc devrait engendrer une dynamique et une coordination régionale soutenant les communes adhérentes dans la mise en œuvre de projets liés à la valorisation des activités régionales artisanales, agricoles, pastorales, sylvicoles et touristiques, dans une perspective de développement durable.

De plus, dans le cadre du Parc, la réalisation des projets bénéficie d'une dynamique de financement qu'il serait difficile d'obtenir en demeurant externe à cette structure.

En conclusion, la commission majoritaire propose au Conseil communal de Gimel

- 1. d'accepter le contrat de parc entre la Commune et le Parc Naturel Régional Juras Vaudois (PNRJV) visant à la création d'un parc naturel régional d'importance nationale;*
- 2. de porter au budget 2011 et suivants les montants correspondants;*
- 3. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes et conventions en rapport avec cette affaire.*

(...)

C. Messieux amène un complément d'information: à ce jour, 19 communes ont accepté ce contrat, 1 commune l'a refusé (Moiry).

Le Président passe la parole à l'assemblée.

O. Debonneville demande quel est le coût de la création de ce parc.

C. Messieux répond que le coût sera de 3.- / habitant / an, soit pour la commune de Gimel un coût d'env. Chf 5'000 / an (x la durée du contrat de 10 ans).

La parole n'est plus demandée. Le Président relit les conclusions du rapport et les soumet au vote.

Le rapport est accepté (35 oui, 1 non, 1 abstention).

4. Rapport de la commission : Préavis No 2-2010 : Nouveau projet d'aménagement de la déchetterie

Lecture du rapport.

Extraits

(...)

Hangar

Il ne nous semble pas pertinent d'avoir un 2ème hangar alors que l'affectation future du hangar actuel n'est à ce jour pas connue.

Nous craignons que la future localisation du hangar ne facilite pas la circulation des voitures aux alentours des bennes même avec la nouvelle disposition des places de parc.

Goudronnage

La commission se demande si le budget prévu pour le dallage des bennes ne devrait pas plutôt être affecté au goudronnage du chemin d'accès depuis la nouvelle entrée de la décharge jusqu'aux bennes.

Divers

Nous regrettons que l'option de la compacteuse ne soit pas soulevée avec plus d'éléments chiffrés dans le préavis.

Les montants inclus dans le budget concernant l'eau et l'électricité n'incluent que leur installation et non leurs raccordements au réseau public.

(...)

La commission ne doute pas du bien-fondé du réaménagement de la déchetterie mais il lui semble qu'il manque des éléments importants dans le préavis.

En conclusion de ce qui précède, la commission, unanime, recommande au conseil communal de refuser le préavis et de ne pas accepter le crédit de CHF 252'900.- pour le nouvel aménagement de la déchetterie tel qu'il est mentionné dans le préavis 2-2010.

Le Président passe la parole à l'assemblée.

Ph. Rezzonico: tout le monde est d'accord sur le fait qu'il faut faire quelque chose avec la déchetterie. Il a l'impression que les objectifs de la Municipalité et du Conseil sont différents. La Municipalité présente un réaménagement de la place alors que le Conseil attend un réaménagement avec une plus-value dans la gestion des déchets. Le projet devrait démontrer que les solutions proposées sont les bonnes. Il encourage la Municipalité à revenir avec un projet qui développe la filière de la gestion des déchets avec les éventuelles solutions alternatives et se positionne en ligne avec les conclusions du rapport.

R. Houmard amène quelques compléments de réponses au rapport de la commission:

- * Le hangar actuel pourrait accueillir du matériel qui se trouve dans différents locaux de la commune.
- * La circulation est en sens unique et sera donc plus fluide, il y aura plus de places vers la benne à papier car la récupération des déchets verts sera déplacée vers le bas.
- * Toute la récupération des déchets se fera au même endroit et il sera plus facile pour la personne en charge de la gestion de la déchetterie de contrôler le tri et d'orienter les usagers.
- * Il faudra davantage de discipline pour se garer et laisser libres les voies d'accès, à la déchetterie de Bassins, des places de parc existent et ne posent pas de problème de circulation.
- * Il n'y aura pas de dallage sous les bennes.
- * La partie d'accès à la déchetterie par le dépôt à bois n'est pas nécessaire car il s'agit d'une voie pour les véhicules en tous genres.
- * Sur le tri du carton et du papier une étude de mise en place d'un compacteur est prévue si le prix de la récupération augmente; il est passé de Chf 10.- en mars à Chf 50.- actuellement, montant qui fluctue en fonction du marché. Des offres ont été demandées pour l'acquisition d'un compacteur, une réponse a été reçue portant sur une benne auto-compactante de 24 m2 avec une force de compactage de 38 tonnes, le prix de location est de Chf 440.- / mois pour une durée de 3 ans (renouvelable de 3 ans en 3 ans), le délai de livraison est de 6 semaines avec obligation de livrer le papier et le carton à l'entreprise qui loue la compacteuse.
- * Chf
 - 30 transports ont coûté Chf 16'000.-
 - si on avait touché Chf / tonne 50.- -> revenu = Chf 5'500
 - soit une charge nette de Chf 10'500.-
- * Si on loue une benne auto-compactante (à raison de 1/3 carton et 2/3 papier) :
 - les charges sont évaluées à Chf 11'110.- (Chf 5'830.- de transports + Chf 5'280.- de location)
 - les revenus se monteraient à Chf 6'160.- (110 tonnes x 1/3 carton x Chf 70.-/tonne + 110 tonnes x 2/3 papier x Chf 50.- /tonne). La différence entre ces deux solutions présente une différence de charge en faveur de la seconde de Chf 5'550.- par an. Mais il rappelle qu'il s'agit là d'une extrapolation et qu'il faut tenir compte de l'évolution de la rétrocession en fonction du marché.

Concernant la récupération du plastique, des renseignements ont été demandés à la société XXL: le montant des ristournes se situe entre Chf 0.- (zéro) et Chf 440.- / tonne en fonction de la qualité. Il faut pour cela acheter une presse qui prépare des balles de 300 kgs et qui coûte Chf 17'405.- (y compris rabais de 30%), possibilité de leasing, prise en charge du transport par les soins de cette société.

Dans une étude du 11 juillet, l'office fédéral de l'environnement, des forêts et des paysages relève un taux de recyclage relativement faible du plastique pour des raisons technologiques, économiques et écologiques. R. Houmard résume la teneur du rapport qui arrive à la conclusion que seul le recyclage du PET (emballage des boissons principalement) vaut la peine d'être entrepris. R. Houmard ajoute que la plus grande partie du PET part dans les pays de l'Union Européenne ou en Asie, il rappelle que les considérations des entreprises ne sont pas les mêmes que celles des communes qui doivent pouvoir tracer la destination et l'utilisation finale de leurs déchets. Dès lors le tri du plastique ne présente pas d'avantage écologique, ce d'autant plus que le plastique représente la moitié de l'énergie nécessaire à l'incinération des déchets.

P.- Y. Correvon estime que ce préavis aura au moins eu le mérite de provoquer un débat et d'obtenir des informations qui devraient pouvoir être utilisées. Il demande à la commission si elle a eu l'occasion de se rendre dans une autre commune pour voir ce qui s'y faisait.

O. Debonneville répond que la commission n'a pas jugé nécessaire de se rendre dans une autre commune en raison de la nature des réponses reçues sur certains des points, notamment sur le hangar (d'occasion) pour lequel il n'a pas été possible de savoir s'il se situait bien sur une zone constructible. Il ajoute que la position de la commission est d'accord sur la nécessité de faire quelque chose, mais pas nécessairement de dépenser cet argent selon la proposition du préavis.

J. Debonneville insiste sur le besoin de faire quelque chose dans cette déchetterie pour inciter les gens à trier mieux leurs déchets. Concernant la compacteuse, il ne sait pas s'il s'agit d'une première nécessité.

R. Houmard confirme que le hangar serait sur une zone d'utilité publique.

N. Reymond insiste sur la nécessité de mieux trier nos déchets en tenant compte de l'augmentation de la

population; le hangar actuel n'est pas satisfaisant, les baraques en bois qui ne sont plus légales devront être démontées. Le prix proposé de Chf 250'000 n'est pas démesuré pour les solutions que peut apporter la construction d'un second hangar ou l'organisation de la circulation. Le tri est en recul, l'impulsion qui avait été donnée dans les écoles par J.- F. Jacot s'estompe au fil des années. Le but est d'avoir de la place pour mettre les bennes sur la partie supérieure de la déchetterie, de faciliter la circulation des véhicules et de permettre au surveillant de bien faire son travail.

J.- M. Pasche revient sur la question du goudronnage, le seul endroit difficile est le chemin d'accès qui n'est pas considéré dans le projet proposé. D'autre part, il rappelle que le travail de la commission est de rapporter sur le préavis présenté, les informations additionnelles apportées ultérieurement (notamment pendant la séance du Conseil) ne pouvaient pas être prises en considération.

R. Burnier soulève la question des déchets verts qui n'est que peu abordée dans le préavis et qui pourrait faire l'objet d'une meilleure valorisation pour les usines à gaz.

R. Houmard répond que le sujet est à l'étude sur la Côte (modalités, prix), une benne pour ce genre de déchet était envisagée dans le premier préavis. L'idée était de récupérer ces déchets 2 fois par semaine en été et 1 fois par semaine en hiver.

A. Durussel sur la compacteuse, il demande s'il existe des équipements qui présentent davantage de polyvalence.

R. Houmard répond qu'à sa connaissance, il n'existe pas un tel matériel.

N. Reymond revient sur la question du goudronnage, il précise que cet aménagement n'est pas prévu pour le passage des voitures mais pour le confort des usagers qui devraient pouvoir accéder aux bennes en gardant les pieds au sec.

C. Messieux relève que personne ne s'oppose aux travaux d'amélioration de la déchetterie. Il demande pourquoi il est prévu de mettre les bennes à verre sous un abri dans un hangar, il n'est pas convaincu que ce soit indispensable et pense que des économies pourraient être réalisées sur ce poste.

R. Houmard renvoie au préavis où il est expliqué que les bennes à verre peuvent être sorties à tout moment en fonction des besoins

A. Fischer rejoint la position de la commission et de Ph. Rezzonico et pense qu'il y a une réflexion de fond à mener qui lui paraît mal élaborée. Le village va vers les 2'000 habitants et il faut une réflexion plus élaborée sur la déchetterie, sa gestion, la réduction et la valorisation des déchets.

S. Kursner relève que les difficultés de circulation se produisent principalement le samedi, il demande s'il ne pourrait pas être envisagé d'étendre les heures d'ouverture à d'autres jours.

R. Houmard renvoie au préavis où il est mentionné que les horaires seraient étendus en fin de journée / début de soirée.

La parole n'est plus demandée. Le Président relit les conclusions du rapport de la commission et les soumet au vote.

Le rapport est accepté (33 oui, 0 non, 4 abstentions).

5. Préavis 3-2010 : Comptes 2009 – Rapport de la Municipalité

Ce rapport ayant été distribué aux membres avec la convocation, il n'est pas lu en séance.

Extraits

« (...)

Rapport de la Municipalité – Comptes 2009

Cette année les comptes bouclent avec un solde négatif de Chf 390'965.61 alors que l'excédent de charges avait été budgétisé à Chf 299'616.78. Les rentrées d'impôts n'ont pas apporté d'embellie comme pour l'année 2008. Le décompte final 2008 de la facture sociale, établi par l'État de Vaud, présente un solde en sa faveur de Chf 102'103.15, ce qui alourdit le déficit pour 2009.

L'année 2009 a été marquée par les travaux de construction de la salle omnisports, la rénovation d'une partie de l'Hôtel de l'Union, l'aménagement du trottoir de la route de Saubraz, l'extension du réseau du gaz au Martinet, la révision du Plan Général d'Affectation et l'étude du plan de quartier du Closez à l'Orbannaz.

(...)

La marge d'autofinancement des comptes 2009 est, cette année, négative. Elle s'élève à Chf - 62'832.94. Cette marge devrait servir à financer les investissements et à rembourser les dettes.

(...)

Administration générale

(...) En 2008, l'administration tournait avec 4 équivalents plein temps. Suite à une réorganisation due au départ de 2 employés, elle tourne actuellement avec 3.5 équivalents plein temps plus une apprentie. (...)

Les comptes de la bibliothèque ont augmenté d'environ Chf 20'000 par rapport au budget car la Municipalité a décidé de mieux professionnaliser ce service.

(...)

Finances

Les comptes de charge sont inférieurs au budget en raison de fortes économies sur les taux des emprunts d'une part et d'autre part certains investissements avaient été entièrement amortis en 2008. Dès lors, il en résulte une économie d'amortissements de Chf 55'616.12. Les intérêts des dettes à long terme s'élèvent au 31 décembre 2009 à Chf 289'882.73 alors que Chf 373'200.00 avaient été budgétisés. La différence provient du fait que les emprunts sont renouvelés à des taux très favorables et que les emprunts concernant la nouvelle salle omnisports ont pu être différés dans le temps.

Les comptes de revenu sont conformes au budget.

(...)

Relevons encore que la dette communale au 31 décembre 2009 s'élève à Chf 10'885'750.00 (...) Les amortissements contractuels sont respectés. (...)

Domaines et bâtiments

(...)

La forêt : Cette année, la forêt présente un déficit de Chf 179'470.62. Plus de bois que prévu a été coupé. Les dépenses thématiques permettent de recevoir une subvention pour couvrir une partie du déficit.

(...)

Le collège du Marais: (...) Les frais de rénovation pour fêter le 20ème anniversaire du Marais ont été un peu plus élevés que budgétisés. Par contre, les autres postes de charges du Marais ont été bien maîtrisés. Ce poste dégage un bénéfice de Chf 144'598.10.

(...)

Les bâtiments du patrimoine financier: Les frais totaux s'élèvent à Chf 134'262.45 (...). Quant aux revenus, ceux-ci s'élèvent à Chf 236'049.05 (...). Les locations de la cantine sont inférieures au budget, car il y a eu moins de réservation de la part de l'armée.

Travaux

(...)

ce poste dégage un excédent de charges de Chf 805'678.03

(...)

Urbanisme : (...) Le nombre de mises à l'enquête pour 2009 se monte à 29 (11 enquêtes publiques, 4 enquêtes restreintes et 14 dispenses d'enquête). Les frais relatifs aux honoraires et frais d'étude pour la révision du PGA et du quartier de la Fin sont inclus dans ce compte.

(...)

Ordures ménagères: Ce poste est toujours déficitaire en raison des frais très élevés d'élimination des déchets. La taxe 2009 avait été abaissée à Chf 135,00 suite au bon tri des déchets effectué par les citoyens. Les comptes 2009 révèlent que le tri n'est plus aussi bien effectué. En effet, les frais d'élimination sont de nouveau beaucoup plus élevés (en tenant compte de l'évolution de la population). Dès lors, il a été décidé de ré-augmenter à Chf 145,00 la taxe sur les déchets pour 2010.

Égouts, épuration: Il a fallu beaucoup investir afin de remettre la step aux normes de l'évacuation des boues déshydratées. Les charges étant supérieures aux revenus, il n'y a pas eu d'attribution aux financements spéciaux. Suite à l'acceptation du budget 2010, la taxe d'épuration est revue à la hausse dès 2010 afin de couvrir les frais relatifs au nouveau règlement sur l'évacuation des boues.

(...)

Instruction publique et cultes

Les charges et les revenus sont conformes au budget

(...)

La participation aux comptes de l'Établissement scolaire de Gimel et environs se monte à Chf 622'333.75 soit une charge par élève pour la commune de Gimel de Chf 2'894.60 montant en baisse par rapport à 2008. Actuellement 215 élèves fréquentent l'établissement de Gimel, aucun celui de Rolle et 18 celui d'Aubonne. La participation pour l'écolage du niveau VSB à Aubonne se monte à Chf 71'752.50. Le revenu de la location des salles de cours et de gym se monte à Chf 552'531.00.

A préciser que le Primaire représente le 61.4% des charges d'enseignement et le Secondaire le 38.6%.

(...)

Police

(...)

Les charges et revenus sont inférieurs au budget.

(...)

La commune de Saubraz participe à raison de Chf 900.00 par mois pour effectuer le suivi du contrôle des habitants.

(...)

Quand à la défense incendie, c'est la troisième année où les frais relatifs au nouveau fonctionnement du SDIS de Gimel-Région sont comptabilisés. Ceux-ci sont inférieurs à ceux budgétisés. Le SDIS maîtrise parfaitement ses décomptes de frais. L'ECA reverse directement les subventions dans les comptes du SDIS. (...) Ce dicastère présente cette année un résultat positif de Chf 9'481.15 comptabilisé en amortissement de la construction du Marais 2^e étape.

(...)

Sécurité sociale

Les charges sont de Chf 199'148.95 supérieures au budget.

L'augmentation par rapport aux comptes 2008 est énorme. En 2008, ce poste comptabilisait une charge nette de Chf 924'302.95. Ce montant passe à Chf 1'360'637.35 en 2009, soit une différence globale de 32%. A relever qu'en 2008, le décompte final 2007 a été comptabilisé avec un remboursement par l'État de Chf 146'408.30. Dans les comptes 2009, le décompte final 2008 est comptabilisé avec une charge supplémentaire de Chf 102'103.15 en faveur de l'État. Le décalage des décomptes finaux établis par le Canton fait ressortir qu'il peut y avoir de grandes différences d'une année à l'autre. Le décompte final 2009 sera comptabilisé dans les comptes 2010. A voir si le décompte final 2009 présentera une charge supplémentaire ou un remboursement de la part de l'État. Ce poste est géré par l'État, nous n'avons donc aucune influence sur ces montants.

Services industriels

Service des eaux : Il dégage un bénéfice de Chf 54'207.50 (...)

Le relevé comparatif des revenus du service des eaux se présente de la manière suivante :

	2009	2008
Vente d'eau	Chf 206'966.90	Chf 202'465.80
Taxes d'introduction	Chf 10'429.90	Chf 41'567.20
Total	Chf 217'396.80	Chf 244'033.00

(...)

Service du gaz: Il dégage un bénéfice de Chf 111'461.09. Le nombre d'abonnés est en constante augmentation. Plus de 110 ménages sont raccordés au réseau communal du gaz.

Le relevé comparatif des revenus du service du gaz se présente de la manière suivante :

	2009	2008
Vente de gaz	Chf 491'908.60	Chf 463'221.55
Taxes d'introduction	Chf 18'015.00	Chf 24'682.50
Total	Chf 509'923.60	Chf 487'904.05

Services électriques : Depuis courant 2008, la commune encaisse une taxe de redevance pour l'usage du sol. Elle se monte à Chf 44'527.58 pour 2009.

(...)

Les questions et remarques sont traitées au point 6 de l'ordre du jour.

6. Rapport de la commission de gestion sur les comptes 2009

Lecture du rapport.

Extraits

(...)

L'exercice comptable 2009 boucle sur une perte de Chf 390'965 (...) Par rapport au budget qui prévoyait une perte de Chf 299'616, cela représente une différence de Chf 91'439. (...) La marge d'autofinancement qui s'élevait en

2008 Chf 1'024'997, a nettement baissé en 2009 à – Frs 62'832, ce qui donne un degré d'autofinancement de - 2.8%. (...) Il faut remonter à 10 ans pour avoir une capacité d'autofinancement négative. (...)

Finances

(...)

La commune paie chaque jour Chf 794 d'intérêts sur ses emprunts bancaires (...)

Il est à relever que sans un prélèvement de Chf 219'000 sur plusieurs fonds de réserves pour des travaux futurs, l'excédent de charge serait de Chf. 602'000. Ces réserves au bilan ont permis de couvrir en partie le déficit. C'est la première fois qu'une telle opération a été réalisée.

(...)

Domaines et bâtiments

Préavis 3-2009 : « Travaux d'entretien et de réfection de l'Hôtel de l'Union ». Le coût final de la réfection est supérieur de Chf 54'000. Cette différence provient :

- d'une mauvaise surprise lors du démontage de la hotte d'aspiration (...)
- suite à une détection de graisses des eaux usées, la pose d'un séparateur de graisses était obligatoire. Lors de la creuse, une nappe d'eau remplissait à mesure le trou et des travaux d'assainissement ont été entrepris.
- Après six jours d'utilisation, le four est tombé en panne. Propriété de la commune, il a été réparé (...)
- A la cuisine, un plateau en inox a du être changé

La municipalité reconnaît avoir oublié d'informer le conseil communal de ce dépassement de 30%.

lors de notre visite de l'hôtel de l'Union nous avons constaté que l'ensemble des travaux indiqués avaient été effectués.

Salle omnisports: Dans la comptabilité, les pointages effectués ont permis de vérifier le bon suivi financier. Le montant des factures payées à fin 2009 s'élève à Chf 2'100'000.-. Actuellement aucun dépassement financier n'a été identifié par la Municipalité.

Travaux

Ordures ménagères et déchets : (...) Les informations sur le tri des déchets ont de moins en moins d'impact. Malgré l'effort effectué par les citoyens, les coûts augmentent. La contrainte de trier les déchets domestiques engendre à la longue une lassitude. Aucune solution n'est envisagée pour l'instant ou a été trouvée pour inverser cette tendance.

(...)

Égouts, épuration: Suite à des résultats d'analyse (...) des travaux ont été effectués. Ils consistaient notamment à changer les tapis d'aération et à remplacer le dégrilleur. Les résultats ne sont pas encore satisfaisants et des investigations devront encore être menées.

(...)

Sécurité sociale

(...)

La sécurité sociale est le poste qui grève pour une grande partie le budget de la commune. Elle représente à elle seule le 17.6% du budget. (..)

Observations et remarques

Les membres de la commission de gestion n'ont pas participé précédemment à une commission de gestion ce qui prêterait les investigations. Il serait judicieux qu'au moins une personne reste deux années consécutives.

Lorsqu'un préavis n'est pas respecté, il serait judicieux d'en informer le Conseil Communal

Un plan de formation concernant le personnel devrait être budgétisé.

La Commission de gestion souhaite que le Conseil Communal reçoive les comptes d'exercices avec le Rapport de la Commission de gestion et de la Municipalité.

(...)

Le Président passe la parole à l'assemblée.

Ph. Rezzonico demande :

- quel est l'intérêt de faire un prélèvement sur fonds de réserves pour travaux futurs
- comment se fait-il que le Conseil n'ait pas été informé du dépassement sur les travaux de l'hôtel de l'Union

N. Reymond explique que ce prélèvement a permis de couvrir les travaux entrepris qui n'ont pas pu être assumés par le budget, manière de faire qui a été acceptée par le Canton.

S. Judas explique que la Municipalité a attendu d'avoir des chiffres définitifs et a préféré traiter cette information dans le cadre des travaux de la commission de gestion.

J.- F. Jacot demande des explications sur le fonctionnement de ce fonds de réserve.

N. Reymond explique qu'il est alimenté lorsque le résultat de la commune le permet ou par les revenus

excédentaires de certains postes du budget (comme la vente de l'eau par exemple) qui ne sont pas autorisés à être bénéficiaires. Le solde 2009 « pour travaux futurs » était à Chf 1'012'000 (après le prélèvement 2009 de Chf 219'000).

P.- Y. Correvon constate que la Commune a bien « serré les boulons » (charges à – 10% par rapport au budget), mais qu'elle a une marge d'autofinancement faible, il demande si on a déjà une estimation de qu'il en sera sur 2010.

N. Reymond répond qu'il est encore difficile d'avoir une estimation précise notamment parce que les résultats dépendent de la facture sociale et que le décompte final 2009 n'est pas encore connu. Le résultat 2009 a été pénalisé par le décompte 2008 qui avait été une bonne année (ce qui est pénalisant sur la facture sociale), puisque l'exercice 2009 est déficitaire, on peut s'attendre à devoir payer moins. La péréquation a été revue et adoptée par le Grand Conseil récemment. Les rentrées fiscales sont budgétées suivant les recommandations de l'État en tenant compte de l'évolution de la population, 2009 s'est avéré exact alors que quelques rentrées extraordinaires peuvent avoir un impact important sur le résultat (2008 avait vu quelques rentrées fiscales non budgétées)

Le budget n'est finalement dépassé que de Chf 90'000.-

J.- C. Tosoni revient sur l'observation de S. Judas et fait remarquer que les imprévus de l'hôtel de l'Union ont eu lieu au mois de novembre, ils auraient donc pu être rapportés sur la séance du Conseil de décembre 2009.

S. Judas prend acte de cette remarque.

L. Guignard, sur les comptes de la forêt, il fait part de sa surprise à l'observation de résultat déficitaire (plus de bois coupé que prévu), il demande pourquoi ils présentent une telle augmentation de charge, les frais du triage forestier paraissent exploser.

N. Reymond répond qu'il a effectivement été coupé davantage de bois de feu que d'habitude, bois qui n'a pas encore été vendu, il faut vendre du bois sec. Un ouragan en Allemagne a fait chuter les prix. Le marché du bois est tendu, les prix sont volatiles et les marges sont très faibles, mais on récupère avec la péréquation puisque le déficit forêt est diminué d'un point d'impôt et il est pris 70% qui est rétrocédé à la commune.

Ph. Reymond amène quelques compléments d'information: le montant de la facture sociale pour l'État de Vaud se monte à Chf 2.4 milliards, soit 30% des dépenses cantonales sur l'entier du budget, donc 17% à Gimel représente un bon trend. Cette charge augmente chaque année mais il faut tenir compte du fait que la répartition communes/canton a été portée de 35/65 à 50/50. Rien que l'aide à l'assurance maladie représente Chf 700 mio (dont la moitié reportée sur les communes) ce qui démontre les difficultés sociales du canton quand on sait que les revenus inférieurs à Chf 55'000 / an ont droit à un subside à l'assurance maladie.

Il revient sur la proposition qu'avait faite la commission des finances d'augmenter le taux d'impôt de 2 points (lors de la présentation du préavis fin 2008 sur le taux d'imposition pour 2009), il demande quel aurait été le résultat si cette proposition avait été retenue.

N. Reymond répond que ces deux points d'impôt représentent assez précisément Chf 90'000.

F. Imhof note que les exercices 2006, 2007 et 2008 avaient été financièrement favorables et qu'il avait été privilégié les dépenses d'investissement plus tôt que la constitution de réserves qui auraient pu être utiles sur l'exercice 2009 qui a été assez difficile. Il relève que les charges sont davantage sous contrôle, mais il relève également qu'en 2009 la commune s'est limitée aux amortissements obligatoires. La facture sociale a augmenté de Chf 120'000 en moyenne par an depuis 2000. Concernant le budget, il relève que les recettes ont été relativement bien estimées (4% de différence), il invite par contre à davantage de prudence dans l'estimation des charges ou les différents investissements qui pourraient être envisagés.

N. Reymond explique que la commune est dans une phase de croissance de la population et qu'il a fallu adapter les infrastructures (notamment l'extension du réseau du gaz) dans un contexte économique difficile, même si les emplois créés sur la zone Rolle / littoral amènent un peu plus de population, il ne s'agit pas des plus hauts revenus.

La parole n'est plus demandée.

7. Adoption des comptes et décharge

Le président relit les conclusions du rapport de la commission de gestion :

« La commission de gestion propose au conseil :

1. d'approuver la gestion de la Municipalité pour l'année 2009
2. d'adopter les comptes tels que présentés

3. *d'en donner décharge à la boursière*
4. *d'en donner décharge à la Municipalité*
5. *de donner décharge de son mandat à la commission de gestion »*

Le Président soumet ces conclusions au vote.

Le rapport est accepté à l'unanimité.

N. Reymond remercie le Conseil pour la confiance qui lui est témoignée, il ajoute (pour rappel) que la Municipalité n'avait pas voulu augmenter le point d'impôt fin 2008 pour l'exercice 2009 afin de ne pas pénaliser les contribuables et qu'il avait été préféré intervenir sur l'impôt foncier (qui avait été augmenté).

8. Motion « Quel futur pour l'Hôtel de l'Union » : réponse municipale

Le Président relit la motion, puis il passe la parole à S. Judas.

S. Judas rappelle que le délai a été reporté une fois. Le bureau d'architecte mandaté a écrit à la commune pour donner des explications sur la manière de procéder, elle en donne lecture.

Extraits

« les mandataires ont procédé à une analyse de la situation de l'auberge de l'Union dans le cadre régional. Ils ont inventorié les équipements du même type dans les communes et villages environnants et, plus localement, étudié la mise en valeur des différents attraits de Gimel.

Ils ont pris connaissance du plan directeur communal et du diagnostic de sécurité notamment pour ce qui concerne les accès et circulations (...)

Sur le plan touristique, les réflexions prennent en compte l'impact que devrait avoir le « Parc jurassien » et les besoins qu'il va générer.

L'équipement existant en bâtiment et locaux communaux est également pris en compte.

L'état général du bâtiment et de ses alentours a fait l'objet d'une visite détaillée (...)

La disposition des divers locaux du café restaurant a été analysée et des scénarios de réorganisation ont été étudiés pour améliorer l'exploitation.

(...)

En conclusion, la situation des études à ce jour fait apparaître quelques grandes directions qui feront l'objet d'une première présentation à la municipalité d'ici fin juillet prochain.

(...)

Le Président prend acte de ces informations et passe la parole à l'assemblée.

La parole n'est pas demandée.

9. Renouvellement du bureau

Élection du président 2010-2011

Le Président cède la parole à l'assemblée pour des propositions.

D. Pasche propose de M. S. Renaud. Il n'y a pas d'autre proposition. L'élection a lieu au bulletin secret et au système majoritaire à deux tours.

Dépouillement du scrutin :

Bulletins délivrés :	38
Bulletins rentrés :	38
Bulletins blancs :	1
Bulletins nuls :	-
Bulletins valables :	38
Majorité :	20

M. Simon Renaud est élu par 37 voix.

Obtiennent des voix : --

Élection du Vice-Président 2010-2011.

Le Président donne la parole à l'assemblée. L. Guignard propose Stéphane Pichon et il fait une brève présentation de ses qualités et activités professionnelles. Il n'y a pas d'autre proposition.

L'élection a lieu au bulletin secret.

Dépouillement du scrutin :

Bulletins délivrés :	38
Bulletins rentrés :	38
Bulletins blancs :	3
Bulletins nuls :	-
Bulletins valables :	38
Majorité :	20

M. Stéphane Pichon est élu par 35 voix.

Obtiennent des voix : --

L. Guignard remercie le Conseil pour cette élection.

Élection de deux scrutateurs et des suppléants scrutateurs 2009-2010

D. Pasche propose V. Frutiger

J.- M. Pasche propose C. Bastian et C. Renaud

Dépouillement du scrutin :

Bulletins délivrés :	38
Bulletins rentrés :	38
Bulletins blancs :	-
Bulletins nuls :	-
Bulletins valables :	38
Majorité :	20

Sont élus MM. Cyril Bastian par 28 voix et Vincent Frutiger par 25 voix

Obtiennent des voix : -

Élection des suppléants scrutateurs 2009-2010

J.- M. Pasche propose S. Kursner et C. Correvon (qui décline)

S. Kursner propose J.- M. Pasche

Dépouillement du scrutin :

Bulletins délivrés :	38
Bulletins rentrés :	38
Bulletins blancs :	1
Bulletins nuls :	-
Bulletins valables :	38
Majorité :	20

Sont élus MM. S. Kursner par 35 voix et J.- M. Pasche par 32 voix

Obtiennent des voix : A. Durussel

10. Informations de la Municipalité

N. Reymond :

- annonce un nouvel aménagement au bois de la Rosière où un cheminement piétonnier plat et un cheminement pour les fauteuils roulants ont été aménagés en collaboration avec la protection civile.

- des remblais ont été posés le long de la route des Clavalles à la demande du service des forêts et en accord avec l'inspecteur du 14ème arrondissement pour créer des places à bois en montant à gauche (les engins sont de plus en plus grands, les camions sont plus longs et il faut amener le bois le plus prêt possible du port de camion)

- suite à la construction de la salle de gym et à la réorganisation du service de conciergerie, la Municipalité a engagé M. Nicolas Konrad qui commencera le 1er juillet.

- sur ordre de la Préfecture, la commune a mis en place un « plan canicule ». Une liste des personnes susceptibles de devoir être contactées lors d'importantes chaleurs a été établie.

S. Judas explique que les travaux pour l'extension du réseau du gaz ont débuté à la rue Billard. Le tracé a dû être modifié parce que l'immeuble de la place de la Vernette a dû aller se raccorder au collecteur cantonal des eaux usées plus bas que prévu, ce dont a profité la commune qui a pu tirer ses raccords sur 40 mètres supplémentaires env.

11. Divers et propositions individuelles

J.- C. Tosoni relève que le balcon de l'immeuble de la boulangerie a été endommagé. J.- M. Pasche informe qu'un camion a touché le balcon.

Ch. Dubugnon en a effectivement eu connaissance, les mesures nécessaires seront prises après étude de la situation.

C. Messieux demande s'il est possible de profiter des travaux de la salle de gym pour engazonner la partie entre l'entrée du foyer de la cantine et la place de jeu des enfants et de rafraîchir les copeaux de la place de jeu des enfants

N. Reymond prend note, ira voir et fera le nécessaire.

P.- Y. Correvon invite les conseillères et conseillers à consulter le rapport envoyé par le Président sur les compétences des commissions de gestion et des finances établi par le SeCRI¹ (surtout les 5 premières pages et les 5 dernières pages).

Le Président demandera à M. A. Vonnez de mettre ce document sur le site du conseil communal pour le rendre accessible à ceux qui ne l'auraient pas reçu (ceux qui n'ont pas d'adresse mail).

R. Burnier demande des nouvelles sur la gravière des Ursins

N. Reymond répond que le permis d'exploiter n'a pas été délivré, le contournement par le chemin des Ânes est toujours à l'étude, les nouveaux plans sont en cours d'élaboration et d'approbation par l'État, les promoteurs et le voyer ont été rencontrés, des accords ont été passés avec les privés concernés, des places d'évitement seront créées (on ne va faire une nouvelle route).

J.- M. Renaud demande pourquoi le bus scolaire pose les enfants devant la rue des Gouilles

R. Lamercy explique que la direction des écoles avait déjà été interpellée pour dire que l'arrêt des bus est à la place de la Vernette, elle se renseignera (il est possible que le bus s'arrête ailleurs si certains élèves doivent prendre un autre bus / correspondance).

J.- L. Juillerat, en faisant référence au rapport de la commission de gestion sur le préavis 2-2009 (trottoir de Saubraz) qui mentionne un coût inférieur au budget, il demande si les travaux ont bien été terminés.

S. Judas répond qu'il a bien été demandé à l'entreprise de terminer les travaux et de faire la deuxième couche.

¹ Service des communes et des relations institutionnelles

O. Jean-Petit-Matile demande des nouvelles sur le chantier de la Fouly.

N. Reymond répond qu'il n'y a aucun élément nouveau depuis les informations données lors de la précédente séance du conseil; une mise à l'enquête est encore attendue pour un nouvel aménagement.

P. Renaud relève les difficultés rencontrées (et le danger constitué) par les véhicules qui débouchent sur la Grand Rue (à la hauteur de l'église) vers 6h30 le matin, il aimerait que les camions mal garés soient amendés (régulièrement ceux de l'entreprise Camandona).

Ch. Dubugnon prend note et agira en conséquence.

L. Guignard s'interroge sur les listings reçus par toutes les communes sur l'inventaire fédéral des prairies maigres, il désire connaître la position de la commune sur ce sujet.

Ch. Dubugnon prend note et regardera.

S. Renaud exprime ses remerciements pour le travail accompli par le Président sortant, il a apprécié ses qualités tout au long de ces deux années passées au bureau, dans la préparation des séances du conseil (autant que les séances du bureau), la volonté de toujours chercher à faire au mieux, le respect des personnes dans la conduite des séances.

R. Burnier sur la gestion des déchets, mal valorisés, il demande si l'administration communale utilise du papier recyclé.

N. Reymond répond qu'il n'est pas employé très souvent, on cherche à ménager les imprimantes (selon instructions du constructeur).

A. Fischer fait remarquer que la Confédération, à Changins notamment, utilise du papier recyclé pour les imprimantes.

O. Jean-Petit-Matile fait remarquer que les écoles l'utilisent également beaucoup.

D. Pasche demande des nouvelles sur le closez à l'Orbannaz

Ch. Dubugnon répond que les oppositions ont été traitées et que le dossier se trouve auprès des services de l'État.

A. Bussard sur la rte du Moulinet, il demande s'il y a un projet sur la sécurité en cours

S. Judas répond qu'effectivement un projet est en cours d'élaboration, il a été présenté au voyer (qui a changé en octobre 2009) et qui a d'autres conceptions de la sécurité, il a fallu revoir le dossier et un rendez-vous est prévu prochainement pour avancer sur les simulations.

Le Président rappelle que Gimel-les-Cascades participera à la fête au village, il manque une vingtaine de lits.

La parole n'est plus demandée.

En fin de séance, le Président lit son discours.

Après le contre-appel, le Président lève la séance, il est 22h40

Le Président

Le secrétaire

François Félix

François Marti